

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX

DIES ACADEMICUS

5 JUIN 1926

SÉANCE DE DISTRIBUTION
DES PRIX DE CONCOURS

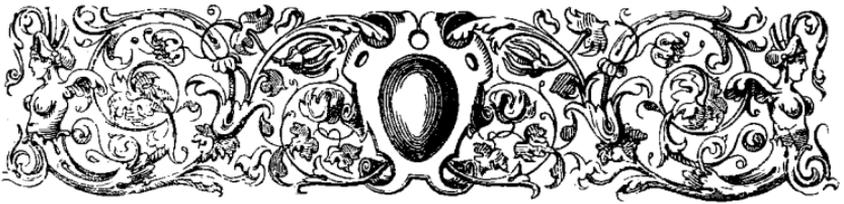
RAPPORTS DU RECTEUR ET DES JURYS



GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KUNDIG

1926



RAPPORT DU RECTEUR

POUR L'ANNÉE 1925-1926

PAR

M. le professeur Georges WERNER

Mesdames, Messieurs,



ETTE année universitaire 1925-26 s'achève sans que l'Europe — notre pauvre Europe meurtrie et désespérée — ait retrouvé son équilibre. Beaucoup de médecins, et les plus éminents, lui prodiguent leurs soins. Mais la convalescence sera longue encore ! Dans les circonstances politiques et économiques actuelles, tant que dure en particulier cette crise des changes qui affecte si durement un très grand nombre de pays de notre continent, il serait déraisonnable d'espérer une augmentation régulière de l'effectif de nos étudiants. Celui-ci se maintient, avec quelques différences en plus ou en moins, au niveau atteint en 1924-1925.

STATISTIQUE

Voici les chiffres des derniers *semestres d'hiver*: En 1922-23, année qui marque le point le plus bas de la courbe de notre statistique, l'Université comptait 704 étudiants; en 1923-24, 739; en 1924-25, 856; en 1925-1926, 819.

Les immatriculations (nouveaux étudiants) indiquent pour les mêmes semestres les chiffres suivants: en 1922-23, 204; en 1923-24, 238; en 1924-25, 306; en 1925-26, 282.

La différence en moins que met en évidence la comparaison entre le dernier semestre d'hiver et celui de l'année 1924-25 coïncide avec un recul très sensible du nombre des *étudiantes*. Depuis l'hiver 1917-18, leur nombre a toujours été inférieur à 200. En 1924-25, il a atteint le maximum de 199 pour redescendre l'hiver dernier à 168.

Voici, d'autre part, les chiffres des derniers *semestres d'été*: En 1923, l'Université comptait 706 étudiants; en 1924, 772; en 1925, 907; en 1926, 951. Quant aux immatriculations, elles suivent aussi une progression réjouissante: en 1923, 114; en 1924, 166; en 1925, 210; en 1926, 246.

Il n'est pas téméraire de penser que, lorsque la stabilisation des changes aura été réalisée et que le coût de la vie sera redevenu approximativement le même dans tous les pays, notre Université verra revenir beaucoup d'étudiants étrangers, aujourd'hui étroitement confinés dans leurs pays ou attirés ailleurs par un change moins élevé que le nôtre. La venue de nombreux étudiants allemands, suivant de près le redressement financier opéré en Allemagne, vient à l'appui de notre espérance.

Quant au nombre des auditeurs, il a subi une certaine diminution. Alors qu'il avait passé de 359 au semestre d'hiver 1923-24 à 484 au semestre d'hiver 1924-25, il est retombé l'hiver dernier à 353. Cette régression est aussi sensible au semestre d'été lequel, du reste, est

toujours beaucoup plus faible que le semestre d'hiver: En 1924, 176; en 1925, 172; en 1926, 168.

Quelles sont les causes de ce recul des auditeurs? Elles sont multiples, et pour la plupart temporaires et insaisissables. Il y en a une cependant qu'il n'est pas difficile d'apercevoir: je veux parler de l'élévation du droit d'inscription des auditeurs qui a été porté à 10 fr. par heure et par semestre par la loi du 13 octobre 1923. L'Université a très vivement regretté cette mesure, dont elle prévoyait les conséquences fâcheuses, et qu'il serait sage de modifier sans tarder. En tout cas, que l'on n'attribue pas cette diminution du nombre des auditeurs à un manque d'intérêt du public cultivé! Il suffit d'avoir assisté aux séries de conférences organisées par la Faculté des Sciences et par la Faculté de Droit pour être convaincu de sa fidélité et pour apprécier ses encouragements.

CÉRÉMONIES UNIVERSITAIRES

La *séance publique de rentrée* de l'Université a eu lieu dans cette salle le 26 octobre 1925. M. le professeur Victor Martin, doyen de la Faculté des lettres, a présenté à ses très nombreux auditeurs le tableau de « La Fiscalité romaine en Egypte, ses méthodes et ses résultats ». Que fallait-il le plus admirer? La science de l'helléniste auquel les papyrus avaient révélé les secrets d'une administration incomparable et incomparablement rapace, ou la leçon discrète de l'historien invitant les contribuables d'aujourd'hui à se consoler en songeant à ceux d'autrefois? L'ardeur conjointe du soleil d'Egypte et du fisc romain fit apprécier un climat plus tempéré.

Désireuse de s'associer à la célébration du IV^{me} Centenaire de la Combourgeoisie de Genève avec Fribourg et Berne, l'Université a organisé, pour le 13 mars dernier, une séance solennelle qui vint couronner la belle série de conférences préparée avec tant de soins par le Comité du Centenaire. Les Universités de Berne

et de Fribourg, que nous avons invitées à s'y faire représenter, déléguèrent, la première M. le professeur Richard Feller, et la seconde M. le professeur Gaston Castella. Dans un discours que n'oubliera aucun de ceux qui ont eu le privilège de l'entendre, M. le professeur Charles Borgeaud mit en relief l'importance décisive du traité de 1526 sur les destinées de Genève. En termes émouvants, il exprima la gratitude des Genevois envers les Cités de Fribourg et de Berne et envers ces Eidguenots, dont le chef illustre, Besançon Hugues, a été vraiment le Père de la Patrie. Répondant à leur collègue de Genève, MM. les professeurs Castella et Feller complétèrent de la manière la plus heureuse l'évocation d'un passé qui nous est si cher et nous apportèrent le salut fraternel de leurs Universités. Que nos savants collègues de Berne et de Fribourg veuillent bien trouver ici l'assurance réitérée de notre très vive reconnaissance.

Les nouveaux étudiants du semestre d'hiver ont été présentés au recteur le 16 novembre, et, le même jour, le Comité de patronage leur a offert une très agréable réception à la Salle communale de Plainpalais. Les nouveaux étudiants du semestre d'été ont été présentés au recteur le 3 mai dernier.

FACULTÉ DES SCIENCES

Le Conseil d'Etat, par arrêté du 2 octobre 1925, a accepté la démission de M. Louis CHAVANNE, professeur de chimie pharmaceutique et d'analyse des denrées alimentaires, et, par arrêté du 13 du même mois, lui a conféré le titre de professeur honoraire. M. Chavanne avait été nommé professeur ordinaire en 1900.

Cette retraite a conduit la Faculté des Sciences à proposer une répartition des enseignements confiés jusqu'ici au même professeur. Par arrêtés, en date du 27 octobre 1925, le Conseil d'Etat a 1^o détaché de la chaire de chimie pharmaceutique l'enseignement de l'analyse des denrées alimentaires; 2^o nommé par vocation

et pour trois ans M. le Dr Emile CHERBULIEZ, chef de travaux au laboratoire de chimie inorganique et organique, aux fonctions de professeur extraordinaire de chimie pharmaceutique; 3^o confié à M. le Dr Charles VALENCIEN, chimiste cantonal, l'enseignement de l'analyse des denrées alimentaires en qualité de chargé de cours. Le laboratoire de chimie pharmaceutique a été rattaché au laboratoire de chimie organique.

MM. les Drs Hugo HEINIS, Edouard PARÉJAS, Paul FERRERO et Louis REVERDIN ont été admis à donner des cours en qualité de privat-docents.

Sur la proposition de la Faculté des Sciences, le Sénat universitaire a conféré le grade de Docteur ès sciences naturelles *honoris causa* à M. Gustave BEAUVERD, conservateur de l'herbier Boissier, décision que le Conseil d'Etat approuva par arrêté du 11 décembre 1925. Les travaux remarquables de M. G. Beauverd, sa longue et féconde activité en qualité de conservateur de l'herbier Boissier, l'ont placé au premier rang des botanistes de notre pays. C'est au cours de la séance solennelle de la Société botanique, qui célébrait son cinquantenaire, que cette distinction fut remise à M. G. Beauverd par le Recteur.

Le *laboratoire de géologie*, qui occupait un appartement à la rue de Candolle, a été transféré dans le bel édifice du Service d'hygiène. Le *laboratoire d'anthropologie*, qui occupait un appartement à la rue Le Fort, a été transféré à la rue de l'Hôtel-de-Ville dans l'un des immeubles de l'administration cantonale. Le *laboratoire de zoologie lacustre*, qui se trouvait à la rue de Candolle, a été installé à l'Institut de médecine légale. Cette concentration, à laquelle les professeurs intéressés se sont prêtés avec autant de bonne grâce que l'on peut en mettre quand il s'agit de déménager, a permis de réaliser une appréciable économie.

La Faculté a fait donner pendant la première partie du semestre d'hiver des conférences sur le Lac de Genève, suite et fin de la série consacrée à la *Limnologie*, commencée l'année précédente. C'est dans l'*Amérique du Sud* que la Faculté a entraîné ses auditeurs pendant la

seconde partie du semestre d'hiver. Plusieurs de ses professeurs avaient eu l'occasion d'être envoyés en mission scientifique dans ces contrées si intéressantes à tous égards, et en avaient rapporté une documentation originale. Ces conférences, qui ont eu lieu à l'Aula, ont attiré de nombreux amis de l'Université et des différents pays de l'Amérique latine. Elles ont eu le plus légitime succès.

La Société académique est toujours la fée bienfaitrice qui permet de maintenir nos instituts et laboratoires au niveau des exigences toujours nouvelles du progrès scientifique, ou d'entreprendre certaines recherches spéciales. Cette année, grâce à son appui, M. le professeur L.W. COLLET a pu continuer ses travaux sur la sédimentation du Lac, en utilisant le bateau-laboratoire *l'Edouard Claparède*. Grâce à elle aussi, il a été possible de doter le jardin alpin « *la Linnaea* », auquel M. le professeur Chodat voue tous ses soins, d'une quantité d'eau régulière et suffisante. Et, tenant compte de la rigueur des temps, la Société académique a alloué à MM. les professeurs Chodat et Guyénot une certaine somme pour permettre à chacun d'eux de rétribuer un assistant, et a accordé une subvention au laboratoire de psychologie pour lui permettre de se maintenir dans le même immeuble que l'Institut J.J. Rousseau.

Une année s'est écoulée depuis que M. P. Topali a remis à l'Université, pour la Faculté des Sciences, le fonds Dr Constantin Topali destiné à favoriser le développement des sciences biologiques. Vous serez certainement heureux, Mesdames et Messieurs, d'entendre M. le doyen L.W. Collet vous exposer lui-même comment la Faculté des Sciences utilise les ressources si généreusement mises à sa disposition en souvenir de Constantin Topali.

Désireux de se consacrer entièrement à ses travaux scientifiques, M. le professeur COLLET a demandé à être déchargé de ses fonctions de Doyen. M. le professeur H. FEHR a été nommé Doyen de la Faculté des Sciences pour la nouvelle période administrative.

FACULTÉ DES LETTRES

La Faculté des Lettres a eu le privilège de conserver cette année M. Albert THIBAUDET que le Conseil d'Etat avait confirmé dans ses fonctions de chargé de cours par arrêté du 10 juillet 1925. Sollicité de continuer son enseignement à Genève, M. Thibaudet a accepté un renouvellement de son mandat pour l'année 1926-27.

M. Georges CUENDET, docteur ès lettres, a été inscrit sur la liste des privat-docents.

M. Paul SEIPPEL, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, docteur ès lettres *honoris causa* de notre Université, est décédé à Genève le 12 mars dernier. L'Université de Genève perd en lui un ami sûr et dévoué et les lettres romandes un écrivain qui leur a fait honneur.

La Faculté des Lettres a proposé au Sénat universitaire de conférer le grade de Docteur ès lettres *honoris causa* à deux savants éminents, M. le professeur Nicolas JORGA, et M. le professeur Louis GAUCHAT, recteur de l'Université de Zurich, propositions que le Sénat a acceptées à l'unanimité. Le Conseil d'Etat a approuvé ces décisions, la première par arrêté du 26 février, et la seconde par arrêté du 28 mai. Au début de la première leçon que M. le professeur Jorga fit dans cette salle au commencement de mars, M. Victor Martin, doyen de la Faculté des Lettres, remit au grand historien roumain le diplôme du grade qui l'unit plus étroitement à nous. Nous avons aujourd'hui le plaisir d'avoir au milieu de nous M. le professeur Louis Gauchat, recteur de l'Université de Zurich, que j'ai l'honneur de saluer au nom de l'Université de Genève. Je prierai tout à l'heure M. le doyen Victor Martin de bien vouloir exprimer à M. le professeur Gauchat les sentiments d'admiration et de reconnaissance qui ont dicté notre décision.

Le programme du semestre d'été annonce une nouvelle institution: l'Ecole pratique de langue française, rattachée à la Faculté des Lettres, qui a été ouverte déjà au début du semestre d'hiver. Le Conseil d'Etat en a

approuvé le règlement par arrêté du 10 octobre 1925. Cette Ecole est destinée 1^o aux étudiants et aux auditeurs étrangers désireux d'apprendre à parler et à écrire le français usuel, afin de pouvoir suivre avec fruit l'enseignement universitaire, et 2^o aux personnes qui se préparent à suivre les conférences du séminaire de français moderne. Cette création a été très bien accueillie par les étudiants et auditeurs auxquels elle s'adresse.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La démission de M. le professeur Georges SAUSER-HALL, sur laquelle il y aura lieu de revenir tout à l'heure en parlant de la Faculté de Droit, a conduit la Faculté des Sciences économiques et sociales à demander une séparation plus complète de l'enseignement du droit commercial destiné à ses étudiants d'avec l'enseignement de cette discipline destiné aux étudiants en droit.

Par arrêté en date du 28 mai, le Conseil d'Etat a confié à M. Edmond PITTARD, docteur en droit et professeur à l'Ecole supérieure de commerce, en qualité de chargé de cours, l'enseignement des généralités du droit commercial destiné aux étudiants de la Faculté des Sciences économiques et sociales.

M. Louis WUARIN, professeur honoraire, a célébré le 6 janvier dernier son 80^{me} anniversaire. Nous avons tenu à présenter à notre ancien collègue, dont l'activité ne s'est pas ralentie, les vœux chaleureux que nous formons pour lui et pour les siens.

Privée d'une partie importante de ses ressources par la réduction de ses crédits, la Bibliothèque de la Faculté a dû renoncer à l'acquisition d'un certain nombre d'ouvrages. Elle a été, en conséquence, très heureuse de recevoir l'aide précieuse que vient de lui offrir la Société académique précisément en vue de l'achat de livres. La Faculté tient à exprimer ici à la Société académique sa très vive reconnaissance.

Comme les années précédentes, un certain nombre de conférences sur des sujets spéciaux ont été données par des économistes ou des sociologues distingués, et des visites d'établissements industriels ont été organisées.

FACULTÉ DE DROIT

A la fin du semestre d'hiver, M. le professeur Georges SAUSER-HALL, appelé aux fonctions de Conseiller légiste du Gouvernement turc, a donné sa démission de professeur de législation civile comparée et de droit commercial. Tout en félicitant notre collègue de cette nomination à des fonctions très importantes, nous avons déploré ce départ qui prive l'Université d'un maître sur lequel elle avait fondé de légitimes espoirs. Il s'agissait au surplus, de pourvoir sans délai à l'enseignement du droit commercial et de la législation civile comparée pour le semestre d'été. M. le professeur P. LOGOZ eut l'obligeance d'accepter de donner le cours de propriété intellectuelle, et M. le professeur E. H. KADEN celui de législation civile comparée.

L'enseignement du droit commercial sera confié, dès le semestre d'hiver prochain, à deux chargés de cours, MM. Paul CARRY, avocat, et Edmond PITTARD, docteur en droit, appelés à ces fonctions par arrêtés du Conseil d'Etat du 28 mai. M. P. CARRY est chargé de l'enseignement de la partie du Code des obligations relative au registre du commerce, aux sociétés et au droit de change. M. Edm. PITTARD est chargé de l'enseignement du droit des assurances, de la propriété intellectuelle, du droit aérien et de la poursuite pour dettes et la faillite.

Pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses formulées par les étudiants de nationalité allemande, la Faculté a demandé au Département de l'Instruction publique la nomination d'un professeur de droit civil allemand. Cette proposition fut bien accueillie. M. le Dr E. H. KADEN, privat-docent à l'Université de Heidel-

berg, a été, par arrêté du Conseil d'Etat en date du 21 septembre 1925, nommé professeur extraordinaire. M. le professeur KADEN, tout en se vouant avec beaucoup de dévouement et d'entrain à l'enseignement spécialement destiné aux étudiants allemands, a accepté de se charger encore de la législation civile comparée.

Nous avons salué avec une très vive satisfaction le retour de M. le professeur Eugène BOREL, qui a quitté le Tribunal arbitral mixte qu'il présidait à Londres. A la demande de la Faculté, M. le professeur Borel consacre au semestre d'été deux heures de cours et une heure de conférence à la Société des Nations. La Faculté est unanime à estimer qu'il convient, dans les circonstances actuelles, de donner une extension toujours plus grande à la chaire de droit international. D'autre part, le cours de M. le professeur W. E. RAPPARD, sur l'œuvre de la Société des Nations, présentant une autre face des mêmes problèmes, complète admirablement l'enseignement destiné à faire connaître la grande institution dont Genève est le siège.

M. le Dr Rodolphe WEBER, professeur honoraire, a donné au semestre d'hiver un cours de psychiatrie légale. Nous espérons qu'il voudra bien continuer ces leçons très appréciées.

M. le Dr Louis HAMBURGER a été admis à donner, en qualité de privat-docent, un cours sur le droit du travail en Allemagne et l'organisation internationale du travail.

La Faculté de Droit, suivant l'exemple de la Faculté des Sciences, a organisé à la fin du semestre d'hiver une série de quatre conférences sur « *Quelques tendances actuelles du Droit suisse* », qui ont attiré non seulement les étudiants, mais aussi de très nombreux magistrats et avocats.

Le développement actuel de la Faculté, ainsi que la transformation des méthodes d'instruction, exigent impérieusement la création de séminaires. Il est indispensable en tout cas qu'une salle de travail soit mise à bref délai à la disposition des étudiants, pour y faire les recherches que leur demandent leurs professeurs, plus aisément que ce n'est le cas aujourd'hui. La

Faculté attend avec impatience la réalisation de ce projet, dont le Département de l'Instruction publique sent aussi toute l'importance.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Le 6 mars dernier, M. le professeur Edouard MONTET, titulaire de la chaire d'hébreu et d'exégèse de l'Ancien Testament, donnait sa démission. Aucune démarche ne put faire revenir notre collègue sur une décision qu'il avait mûrement pesée. Arrêté l'hiver dernier par quelques indispositions, heureusement sans gravité, mais qui l'obligèrent à ménager ses forces, il ne voulut pas continuer à assumer la responsabilité d'un enseignement aussi lourd que le sien. C'est avec un profond regret que la Faculté de Théologie, que l'Université tout entière dont M. Montet a été le Recteur de 1910 à 1912, ont dû enregistrer cette démission. Par arrêté du 23 mars, le Conseil d'Etat a conféré à M. Montet le titre de professeur honoraire. Mais notre collègue n'a pas voulu quitter l'Université à laquelle il est attaché depuis 1883, c'est-à-dire depuis 43 ans, sans lui laisser un témoignage de son affection. Comme ces voyageurs qui, touchés de l'accueil qu'ils ont reçu, font un présent à l'hôte dont ils se séparent, notre collègue, en quittant notre maison, nous offre la *Traduction du Livre de Job* à laquelle il n'a cessé de travailler durant sa longue et belle carrière. Dédiée à l'Université de Genève, publiée à l'occasion de son départ, elle viendrait nous prouver, si cette preuve était nécessaire, combien il a aimé, combien il aime cette Université qu'il a si noblement servie.

Que notre éminent et cher collègue veuille bien agréer l'expression de notre profonde gratitude.

Par arrêté du 26 mars, le Conseil d'Etat a confié l'enseignement de l'hébreu et de l'exégèse de l'Ancien Testament à M. le pasteur Auguste GAMPERT, professeur à la Faculté de Théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud, en qualité de chargé de cours. Cette désignation assure un concours précieux à la Faculté de Théologie.

M. le professeur Ernest ROCHAT ayant manifesté le désir d'être déchargé du décanat, M. le professeur Eugène CHOISY a été nommé Doyen de la Faculté de Théologie.

Madame Georges FULLIQUET avait, il y a déjà quelques semaines, communiqué au Recteur son désir d'instituer un prix destiné à récompenser les travaux d'étudiants avancés, dans le domaine de la théologie systématique et de la philosophie de la religion, prix qui devait porter le nom de notre très regretté collègue. Désireux de rendre hommage à la mémoire de Georges Fulliquet, deux amis de l'Université qui eurent connaissance de ce projet, mirent spontanément à notre disposition la somme de 4000 fr. Les revenus de ce fonds permettront de décerner tous les deux ans le prix *Georges Fulliquet*. Les donateurs imposèrent la condition expresse que leur don fût à la fois anonyme et conforme aux intentions de M^{me} Fulliquet. Le Conseil d'Etat, par arrêté en date du 1^{er} juin, a autorisé l'Université à accepter cette donation pour la Faculté de Théologie. Que Madame Georges Fulliquet et que ces généreux donateurs, dont je dois taire les noms, veuillent bien croire à notre très vive reconnaissance.

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Louis MÉGEVAND, que l'état de sa santé avait contraint à interrompre son enseignement l'année dernière, a donné sa démission au mois de septembre, et a été nommé professeur honoraire par arrêté du Conseil d'Etat du 13 octobre. Hélas ! notre collègue ne devait pas jouir longtemps d'une retraite bien méritée. Il est décédé le 20 décembre 1925. Privat-docent de 1891 à 1901, puis professeur ordinaire de médecine légale et de déontologie médicale dès le 19 avril 1901, et directeur de l'Institut de médecine légale, notre collègue a fait bénéficier pendant un quart de siècle les étudiants en médecine et les étudiants en droit de son expérience et de ses conseils.

Le Conseil d'Etat, par arrêté en date du 27 octobre, 1925, a confié l'enseignement de la médecine légale et la direction de l'Institut de médecine légale à M. le Dr François NAVILLE.

M. le professeur Auguste ETERNOD, professeur ordinaire d'histologie normale, d'embryologie et de stomatologie depuis 1887, a donné sa démission à la fin de l'été dernier. Notre collègue avait commencé sa carrière en 1881 en qualité de chargé de cours, et nous quitte ainsi après 45 années d'une féconde activité. Le Conseil d'Etat, par arrêté du 13 octobre 1925, lui a conféré le titre de professeur honoraire.

M. le Dr Ernest BUJARD, professeur extraordinaire, a été chargé, par arrêté du Conseil d'Etat du 16 octobre, de l'enseignement de l'histologie normale et de l'embryologie générale à la Faculté de Médecine et du cours de stomatologie normale à l'Institut dentaire.

M. le professeur Hugues OLTRAMARE, atteint par la limite d'âge, prendra sa retraite à la fin du présent semestre d'été. Professeur suppléant en 1885, professeur extraordinaire en 1889, professeur ordinaire de dermatologie dès 1900, M. le professeur Oltramare nous quitte lui aussi, après une longue et utile carrière universitaire. Aucun d'entre nous, à le voir si alerte et si jeune, se rendant d'un pas rapide à l'Hôtel municipal, ne croirait qu'il vient de célébrer ses soixante-quinze ans !

Par arrêté du Conseil d'Etat, en date du 4 juin, l'enseignement de la dermatologie a été confié à M. le Dr Charles DU BOIS, nommé chargé de cours.

Par arrêté du Conseil d'Etat du 16 octobre 1925, l'enseignement de la médecine des accidents a été détaché de la chaire de médecine légale. M. le Dr Charles JULLIARD, nommé professeur extraordinaire par arrêté du Conseil d'Etat du 27 octobre, a été chargé de cet enseignement qui prend une importance plus grande, et a donné sa démission de professeur à l'Institut dentaire.

M. le Dr Charles WARTMANN, professeur à l'Institut dentaire, est désormais chargé, par arrêté du Conseil d'Etat en date du 4 décembre 1925, de l'enseignement

de la stomatologie clinique et de la pharmacologie à l'Institut dentaire.

M. le Dr Adolphe D'ESPINE, professeur honoraire, a célébré, le 19 février dernier, son 80^{me} anniversaire. Nous nous sommes associés aux félicitations et aux vœux qui, de toutes parts, sont parvenus à notre vénéré collègue.

MM. les Drs Oscar-Louis FOREL, René GILBERT et Salomon KATZENELBOGEN ont été admis à donner des cours en qualité de privat-docents.

En remplacement de M. le professeur H. CRISTIANI, qui déclinait toute réélection, M. le professeur Maurice ROCH a été nommé Doyen de la Faculté de Médecine.

COURS DE VACANCES

Les cours de vacances, que dirige avec tant de compétence et d'entrain M. Georges THUDICHUM, ont réuni, en 1925, 527 participants appartenant à 24 pays différents, alors qu'en 1924 il y en avait eu 330, ce qui était déjà cependant un nombre considérable. Si le seul énoncé de ce résultat dispense de longs commentaires, il exige d'autre part que l'Université exprime toute sa gratitude au directeur des cours, M. G. THUDICHUM, à l'équipe admirablement unie de ses collaborateurs, et à cet ami de l'Université qui ne ménage ni son temps, ni ses forces; j'ai nommé M. Guillaume FATIO. Les cours de botanique à la Linnaea, dirigés année après année par M. le professeur R. CHODAT ont eu aussi le plus légitime succès. La place étant malheureusement assez mesurée à Bourg St-Pierre, M. le professeur Chodat ne peut accueillir tous les étudiants qui voudraient s'inscrire, et doit réserver ses cours de vacances aux botanistes déjà avancés. Les cours de psychologie religieuse organisés au mois d'août dernier par M. le pasteur Georges BERGUER ont réuni plus de 50 participants et ont répondu pleinement à l'attente des initiateurs.

M. le professeur ZIMMERN, chef de la Section des affaires générales à l'Institut international de coopération intellectuelle, organisera cet été, comme les années précédentes, des cours et discussions qui auront lieu du 12 juillet à la fin de septembre. L'existence de ces cours du professeur Zimmern permet une division meilleure du travail. Les cours de vacances de l'Université seront essentiellement consacrés à l'étude de la langue et de la littérature françaises. D'autre part, des cours de sciences sont annoncés: cours de botanique, M. le professeur CHODAT, et de géographie physique, M. le professeur E. CHAIX. Du 31 août au 4 septembre auront lieu les cours de vacances de la Faculté de Théologie, sous la direction de M. le professeur Eugène CHOISY, sur les *organisations chrétiennes internationales*. Enfin, l'*Institut J. J. Rousseau* ouvrira ses portes du 2 au 14 août à tous ceux qu'intéressent les nouvelles méthodes pédagogiques.

ADMINISTRATION

Tous ceux d'entre nous qui se rendent jour après jour au secrétariat de l'Université, et qui connaissent le travail accompli dans ce bureau où l'accueil le plus courtois est toujours réservé aux visiteurs, ont éprouvé une vive inquiétude en apprenant que M. Albert ROUSSY, secrétaire de l'Université, devrait quitter ses fonctions à la fin de juin si la nouvelle loi sur la limite d'âge des fonctionnaires de l'administration devait être strictement appliquée. Sans doute, personne n'est irremplaçable mais il y a cependant des compétences et des dévouements qui sont tels qu'il faut tout tenter pour les conserver à l'institution qui en bénéficie.

Nous l'avons tenté, et nous avons trouvé auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil l'accueil le plus compréhensif. Une loi spéciale est venue placer M. Albert Roussy en quelque sorte hors cadre, et autorise le Conseil d'Etat à continuer à lui confier les fonctions

qu'il remplit à l'entière satisfaction de l'Université. Nous tenons à redire ici combien nous sommes reconnaissants au Conseil d'Etat et au Grand Conseil d'avoir adopté cette solution excellente, et à féliciter le nouveau Bureau du Sénat de pouvoir compter sur la collaboration de M. Roussy.

M. Georges THUDICHUM, secrétaire du Comité de patronage des étudiants, vient de nous remettre sa démission pour la fin de la présente année universitaire. Absorbé par son activité au Séminaire de français moderne et à l'école pratique de langue française, et surtout par la préparation et la direction des cours de vacances, M. Thudichum a demandé à être déchargé du secrétariat du Comité de patronage. Ces raisons sont trop péremptoires pour n'être pas comprises. Nous tenons, non seulement au nom du Comité de patronage mais aussi au nom de l'Université, à assurer M. Thudichum de notre entière gratitude pour le zèle et le dévouement avec lesquels il a exercé les fonctions qui lui avaient été confiées.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE ET ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS

L'Université, comme les années précédentes, a entretenu les rapports les plus cordiaux avec la Société académique et l'Association des Anciens Etudiants. La générosité de la Société académique permet à nos Facultés et à nos Instituts d'attendre, sans trop gémir, le retour à meilleure fortune de l'Etat de Genève; et l'appui moral de l'Association des Anciens Etudiants est pour les professeurs un précieux encouragement. Cette année, cette Association a bien voulu nous accorder aussi son appui matériel en nous remettant d'une part 500 fr. pour le Comité de patronage, et d'autre part 500 fr. pour aider des étudiants méritants dans la publication de leurs thèses. Ces allocations ont été reçues avec une profonde reconnaissance.

LEGS DU D^r BERGER

Le D^r Emile BERGER, l'un des ophtalmologistes les plus connus de notre époque, l'auteur en particulier de l'ouvrage « Les maladies des yeux dans leur rapport avec la pathologie générale », s'est éteint à Montreux le 6 octobre 1925, à l'âge de 70 ans. Né à Vienne, privat-docent à l'Université de Graz, puis établi à Paris, le D^r Berger, après une très brillante carrière, se retira en Suisse en 1912 et acquit, en 1920, la nationalité suisse. Sans négliger les recherches scientifiques auxquelles il avait consacré sa vie, le D^r Berger, avec un enthousiasme juvénile, s'intéressa au mouvement international en faveur de la paix et à toutes les questions humanitaires. Notre cité, qui est aujourd'hui au centre des préoccupations qui ont eu ses dernières pensées et où il comptait de fidèles amis, a retenu son attention. Par testament en date du 21 mai 1925, le D^r Berger a légué à l'Université de Genève la somme de 10.000 fr., destinée à former un fonds dont les revenus serviront à récompenser les travaux relatifs à *la protection légale de l'enfant dans les pays civilisés*. Le D^r Berger a indiqué aussi que l'Université de Genève pourra proposer comme sujet de concours: « L'œuvre philanthropique du D^r Aug. Forel ». Grâce à l'amabilité de l'exécuteur testamentaire, M^e Mottier, notaire à Montreux, et du représentant des héritiers, M^e Abravanel, avocat à Montreux, grâce aussi à la parfaite courtoisie des Départements des Finances des cantons de Vaud et de Genève, nous avons pu toucher intégralement la somme de 10.000 fr. indiquée dans le testament du D^r Berger. Un règlement a été établi par le Sénat qui a été approuvé par M^{es} Mottier et Abravanel. — Ce legs, que le Conseil d'Etat nous a autorisés à accepter, par arrêté en date du 30 avril 1926, nous prouve une fois de plus que nous avons, au près et au loin, des amis inconnus qui pensent à notre Université, qui en suivent la marche, et qui sentent que, placée au cœur de la vie internationale, elle peut être un guide

pour les générations nouvelles. C'est avec fierté et gratitude que nous inscrivons le prix fondé par le Dr Berger dans la liste de nos concours.

J'arrête ici, Mesdames, Messieurs, ce rapport beaucoup trop long et cependant très incomplet. J'aurais dû vous parler de notre budget et vous analyser les réductions qui ont été opérées. Il me suffira de dire que les économies réalisées depuis 1923 atteignent, pour 1926, 265.375 fr. 85 cts, en comprenant dans ce chiffre le montant de la retenue de 10 % sur les traitements. J'aurais dû vous parler de nos locaux et de notre mobilier: un rajeunissement et un nouvel aménagement s'imposent. J'aurais dû encore vous dire, en développant nos motifs, pourquoi nous déplorons que des chaires principales soient confiées à des professeurs qui n'ont ni le titre ni la qualité de professeurs mais seulement ceux de chargés de cours. Mais cela m'entraînerait trop loin.

Parvenu au terme de ce rapport, et parvenant aussi, dans quelques semaines, au terme de mes fonctions, je me sens pressé de remercier publiquement tous ceux avec lesquels j'ai collaboré étroitement depuis deux ans: mes collègues du Bureau du Sénat, en particulier le secrétaire du Sénat, M. le professeur Emile Chaix, qui a demandé, aux regrets de tous ses collègues, à être déchargé de ses fonctions; — M. Albert Roussy, secrétaire de l'Université, le conseiller sûr et fidèle du recteur; — M. Cosandier, le très obligeant secrétaire des Doyens; — M. Mossaz, notre dévoué caissier-comptable, sans oublier M. et M^{me} Clément qui sont toujours prêts à rendre service. — Je tiens aussi à remercier le Sénat universitaire, qui a constamment facilité ma tâche. Et, *last but not least*, je veux dire aux étudiants combien j'ai été heureux d'entretenir avec eux les relations les plus cordiales.

Mes chers collègues,

Avant de mettre le point final, je tiens à vous remercier encore de l'honneur immérité que vous m'avez fait

il y a deux ans en m'appelant au rectorat. Vous le savez, je n'aurais pas dû être recteur. Je voudrais au moins n'avoir pas déçu trop lourdement votre attente.

Quelques-uns d'entre vous m'ont dit: « Vous êtes le recteur d'une période difficile. » Est-ce bien vrai? Il y a toujours eu des difficultés et il y en aura toujours. Les seules qui comptent, à mes yeux, ce sont les difficultés intérieures, celles qui troublent l'harmonie de la famille. Or, de celles-ci, je n'en ai point eu.

Notre même amour pour cette maison est notre force. Puisse en lui une pleine confiance dans l'avenir, lequel sera, dans une large mesure, ce que nous le ferons.

Fidèles aux principes de libre recherche scientifique et de libre examen sans lesquels Genève ne serait pas Genève, et à cet idéal de justice et de paix qui est celui du Peuple suisse, comme il est celui de la Société des Nations, allons avec une foi toujours renouvelée au-devant de l'enthousiasme des générations qui montent!

